Nations Unies E/2002/SR.14

Conseil économique et social

Provisoire

31 décembre 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique provisoire de la 14e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 juillet 2002, à 10 heures

Président : M. Kumalo (Vice-Président) . . . . . (Afrique du Sud)
puis : M. Rosenthal (Vice-Président) . . . . . (Guatemala)
puis : M. Kumalo (Vice-Président) . . . . . (Afrique du Sud)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

a) Rapport intérimaire sur la suite donnée à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-46584 (F)

En l'absence de M. Šimonovič (Croatie), M. Kumalo (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 10 h 25.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

a) Rapport intérimaire sur la suite donnée à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles (E/2002/47 et Add.1 et 2, 58, 59 et 60, E/2002/CRP.1)

1. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant les rapports du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale (E/2002/47 et Add.1 et 2), sur l'appui du système des Nations Unies au renforcement des capacités (E/2002/58), sur la simplification et l'harmonisation des règles et procédures régissant les activités opérationnelles de développement (E/2002/59) et sur l'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2002/60) dit que ces rapports sont destinés à être lus conjointement. Le schéma directeur pour l'application de la résolution 56/201 a été présenté sous forme de tableau dans le document E/2002/47 Add.2, pour plus de facilité.

2. De plus en plus, il est demandé aux entités opérationnelles du système des Nations Unies d'effectuer des tâches plus précises, résultant des conclusions des grandes conférences des Nations Unies et concrétisées dans la Déclaration du Millénaire, tout en reflétant les priorités des pays. Un élément fondamental est de faire en sorte de disposer de ressources suffisantes. L'engagement d'accroître les niveaux d'assistance exprimé dans le consensus de Monterrey n'est qu'une première étape. Étant donné qu'à l'heure actuelle on privilégie le partenariat en matière de développement plutôt qu'une aide au développement, les capacités nationales sont essentielles. Le système des Nations Unies ne réalisera pas les objectifs de développement du Millénaire si un effort de renforcement des capacités n'est pas réalisé parallèlement sur le plan national.

3. En outre, le système des Nations Unies doit faire davantage pour axer ses efforts comme il convient sur le terrain. Il est exact que des progrès ont été réalisés dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que la coordination avec les documents nationaux relatifs à la lutte contre la pauvreté a facilité les relations avec les institutions de Bretton Woods. Toutefois, il importe de faire davantage pour harmoniser et simplifier les procédures qui constituent une lourde charge pour les pays en développement. Enfin, on met davantage l'accent sur les incidences de programme ou, autrement dit, sur l'évaluation des résultats, question abordée en particulier dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles (E/2002/60).

4. **M. Vallenilla** (Observateur du Venezuela), parlant des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies, mécanisme fondamental en matière de développement, doivent être universelles, volontaires et neutres, assez souples pour répondre aux besoins d'un pays en développement et adaptées aux politiques et priorités de développement de ce pays. Étant donné qu'il appartient essentiellement aux gouvernements de coordonner les activités opérationnelles, ces derniers devraient pleinement être associés à la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays devrait servir à renforcer la capacité nationale d'analyse.

5. Le Groupe souscrit sans réserve à l'orientation privilégiée par le Secrétaire général, à savoir la nécessité d'aider les pays en développement à réaliser des objectifs de développement plus élevés tout en s'adaptant à un monde en évolution constante et en ayant à faire face aux incidences du ralentissement de l'économie mondiale. L'engagement en faveur d'une alliance pour le développement issu de conférences mondiales, qui vise à relever le défi du renforcement des capacités, doit être renforcé et rendu permanent grâce à un effort conjoint. Les pays en développement déploient des efforts considérables au niveau national, au prix de sacrifices considérables, mais les pays donateurs doivent eux aussi remplir leur rôle. En outre, peu pourra être accompli en l'absence d'un cadre international permettant de canaliser et de concrétiser ces efforts. L'action intergouvernementale nécessite des institutions internationales solides pour la

promotion du développement, cadre qui englobe non seulement les fonds et programmes des Nations Unies mais aussi les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, comme le prévoit le consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement. Il ne faut ménager aucun effort pour appuyer les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

6. Les pays membres du Groupe des 77 et la Chine se félicitent des engagements unilatéraux pris à la Conférence, tendant à accroître sensiblement l'aide publique au développement. La stagnation, voire dans certains cas le déclin des ressources de base affectées aux activités opérationnelles de développement, est préoccupante. L'absence de base financière saine aura inéluctablement des incidences sur l'aptitude du système à relever les défis en matière de développement, y compris les nouveaux problèmes posés par la mondialisation. Un accroissement du financement réservé à des activités à court terme ou à des activités d'urgence pourrait saper les plans de développement des pays à long terme. Les progrès réalisés s'agissant des cadres de financement pluriannuels ont suscité des espérances qui ne se sont pas encore concrétisées. Il faudrait des engagements politiques fermes d'atteindre collectivement les objectifs de développement arrêtés lors de récentes conférences des Nations Unies et consacrés dans la Déclaration du Millénaire.

7. **M. Mizukami** (Japon), dit qu'une coordination accrue est nécessaire pour que les activités opérationnelles des Nations Unies puissent contribuer de manière effective, efficace et tangible à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire qui comprennent de nouveaux buts en matière de santé, d'éducation, de lutte contre le VIH/sida et d'environnement, en plus de l'objectif traditionnel relatif à la croissance économique. Le Gouvernement japonais accorde une grande importance au contrôle national du développement. Les pays en développement doivent formuler leurs propres stratégies politiques et les mettre en œuvre. Bien que le contrôle par les pays ne soit pas une panacée, c'est une condition indispensable à la réalisation du développement durable. La communauté internationale, dont le système des Nations Unies, doit fournir une assistance dans un esprit de partenariat.

8. Le renforcement des capacités joue un rôle critique. En plus des contributions financières considérables qu'il verse au Fonds pour la mise en valeur des ressources humaines du Programme des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement japonais appuie actuellement la valorisation des ressources humaines dans les pays en développement, en mettant à leur disposition offrant les enseignements de sa propre expérience en matière de développement. La délégation japonaise escompte que chaque organisme des Nations Unies mettra l'accent sur la maîtrise des programmes par les pays et le renforcement des capacités dans toutes les activités opérationnelles, l'objectif ultime étant d'aider les pays bénéficiaires à prendre la direction des projets et à les exécuter par la suite.

9. La délégation japonaise salue les efforts déployés part les programmes et fonds des Nations Unies en vue d'harmoniser leur programmation et de simplifier les règles et procédures. Toutefois il faut garder présent à l'esprit le fait que l'objectif est d'alléger les charges pour les pays bénéficiaires et d'accroître l'efficacité. Il serait contreproductif que l'exécution des programmes soit retardée ou que les coûts de production soient augmentés en conséquence d'une concentration sur la coordination de l'aide. Il convient de faire preuve de prudence en tentant de simplifier l'assistance bilatérale, car des mesures inconsidérées pourraient aboutir à une diminution de l'aide bilatérale, sans augmentation correspondante de l'assistance multilatérale.

10. Dans l'idéal, la preuve de l'efficacité des activités opérationnelles serait la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, mais des problèmes méthodologiques se posent s'agissant de l'établissement d'une relation causale. Il est plus pratique d'énoncer des objectifs et indicateurs précis pour chaque programme et projet et de fixer des objectifs communs et d'effectuer une évaluation commune dans le cas de programmes conjoints.

11. **Mme Løj** (Observatrice du Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie, dit que le système des Nations Unies a fait des progrès considérables en renforçant sa capacité à l'échelon des pays de dispenser une assistance au programme de pays. De par leurs compétences normatives, à leur

mandat opérationnel, à leur neutralité et à leur présence universelle, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sont bien placés pour aider les gouvernements à atteindre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international. Toutefois, pour réaliser ces programmes ambitieux en matière de développement, il est nécessaire que la communauté internationale tout entière œuvre de concert, qui est reconnu dans le consensus de Monterrey.

12. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent aider les gouvernements à traduire des engagements intergouvernementaux en stratégies nationales de développement. Pour mesurer la réalisation graduelle des objectifs internationaux de développement, il convient de fixer des repères sur le plan national, repères qui peuvent également être utiles pour évaluer l'efficacité opérationnelle. L'Union européenne est extrêmement satisfaite du résultat du récent examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles.

13. Les conclusions des conférences internationales et en particulier les objectifs de développement du Millénaire constituent la base des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans un pays donné. De plus en plus de pays en développement établissent des exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui deviennent souvent le cadre général, non seulement des efforts nationaux de développement, mais aussi des efforts d'appui de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'Union européenne est convaincue que le système des Nations Unies pourrait contribuer utilement à l'élaboration de ces stratégies. Elle estime que le processus des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait reposer sur le principe de la maîtrise des activités de développement par les pays et être pleinement incorporé aux stratégies de lutte contre la pauvreté; elle félicite le Groupe des Nations Unies pour le développement pour ses efforts en la matière. Dans ce contexte, l'Union européenne salue le fait que la Banque mondiale ait récemment acquis le statut d'observateur au Groupe des Nations Unies pour le développement et souligne l'importance de l'intérêt porté par les institutions de Bretton Woods au bilan commun de pays.

14. L'Union européenne appuie vigoureusement les efforts déployés par les fonds et programmes des Nations Unies pour se livrer à une programmation conjointe et accueillerait favorablement toute étude des mécanismes de partage des fonds. Le programme de travail sous sa forme actuelle est une entreprise ambitieuse, mais l'Union européenne note également avec intérêt que certains des fonds et programmes étudient en outre la possibilité de créer des bureaux conjoints dans les pays où la présence des Nations Unies est limitée; elle souhaiterait connaître les résultats des études de faisabilité dans ce domaine. L'Union européenne salue le rôle central du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement pour ce qui est de promouvoir les activités de simplification et d'harmonisation et attend avec intérêt les rapports intérimaires annuels établis pas les fonds et programmes à ce propos.

15. L'Union souscrit aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au renforcement des capacités (E/2002/58), qui feront progresser les efforts tendant à faire du renforcement des capacités au sens large le but de l'assistance technique. Pour trouver ce qui fonctionne sur le plan local, il faut avoir à l'esprit le contexte national spécifique en matière de développement. Le renforcement des capacités doit être conçu dans le contexte de la maîtrise des projets par les pays, condition indispensable du développement durable. Le renforcement des capacités nationales en vue d'atteindre des objectifs de développement convenus sur le plan international doit demeurer l'élément essentiel des activités opérationnelles. Lors de la session que le Conseil tiendra en 2004, l'Union européenne souhaiterait débattre de propositions concernant les repères et indicateurs relatifs au renforcement des capacités et leur relation avec la réalisation d'objectifs de développement fixés internationalement, dans la lignée des efforts visant à promouvoir une gestion axée sur les résultats. Les conclusions de cette opération devraient être prises en compte dans les cycles de programmation des divers organismes.

16. Bien que l'Union européenne souscrive à nombre des principes présentés dans le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2002/60), elle souhaiterait des éclaircissements sur l'objet de ces évaluations et des propositions plus pratiques pour que les évaluations sur le terrain soient plus utiles pour les équipes de pays des

Nations Unies et les gouvernements bénéficiaires. L'Union européenne accorde une grande importance à l'amélioration continue des mécanismes de contrôle et d'évaluation, ce qui permet aux parties prenantes d'établir des relations plus claires entre les enseignements et les décisions de politique générale. Il faudrait également obtenir la participation d'une plus large gamme d'acteurs, dans le système des Nations Unies et à l'extérieur. Une approche participative devrait être appliquée à toutes les activités d'évaluation, de manière que les conclusions puissent être prises en compte dans les programmes. Dans le même temps, un appui extérieur et un apport technique permettraient de renforcer la crédibilité. À cet effet, l'Union européenne favoriserait l'accroissement de la coopération avec les centres de recherche sur le développement. Le Secrétaire général souhaitera peut-être envisager de commander une étude indépendante sur les capacités d'évaluation du système des Nations Unies, qui devrait faire l'objet d'un rapport lors de la prochaine session de fond du Conseil.

17. En règle générale, l'Union européenne recommande de renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et en particulier d'aligner le processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec les exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté, de progresser dans la réalisation du programme de travail concernant la simplification et l'harmonisation, en particulier en ce qui concerne la programmation conjointe, de concevoir des repères et indicateurs spécifiques en matière de renforcement des capacités permettant d'évaluer la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international et d'examiner la capacité d'évaluation du système des Nations Unies.

18. **M. Akram** (Pakistan) constate que l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles se tient à une époque de ralentissement économique mondial et de déclin des ressources du système des Nations Unies pour le développement. En dépit de l'adoption du consensus de Monterrey, la situation ne s'est pas améliorée sensiblement.

19. Les rapports contiennent des propositions utiles visant à accroître l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies. La délégation pakistanaise convient qu'il sera utile d'améliorer la coordination aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Toutefois, il n'est pas nécessaire que tous les organismes coordonnent leurs activités avec tous les autres dans tous les domaines; il faut appliquer le critère de pertinence. En deuxième lieu, les organismes de coordination doivent éviter d'imposer des priorités aux gouvernements. Ainsi, le Pakistan met en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté; c'est lui qui contrôle cette stratégie car elle a été formulée dans le cadre des structures nationales. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent être en mesure de fournir une aide aux pays en développement qui en ont besoin pour qu'ils soient à même de formuler leur propre stratégie.

20. La coordination peut être mise à profit pour imposer des vues extérieures. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a vu son ampleur augmenter et a fait moins de place à la cohérence pour privilégier d'autres problèmes, dont certains sont périphériques du point de vue des pays en développement. La délégation pakistanaise estime que le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait se concentrer sur la coordination des activités des organismes membres, éviter d'élargir sa structure bureaucratique, assurer la transparence, faire l'objet d'un contrôle en soumettant des rapports périodiques au Conseil sur ses activités et dépenses et les résultats. Au niveau des pays, le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être réalisé compte tenu du principe selon lequel les pays doivent avoir la maîtrise des programmes et les pouvoirs publics doivent participer pleinement à toutes les étapes; ce processus doit également faire l'objet d'un contrôle intergouvernemental, par le biais de l'établissement de rapports.

21. La délégation pakistanaise salue les efforts déployés pour introduire des mécanismes d'évaluation rationnels mais estime que ces évaluations doivent être faites compte tenu des objectifs de développement du pays intéressé et réalisés par un tiers plutôt que par l'agent d'exécution.

22. Le problème fondamental demeure l'insuffisance des ressources du système des Nations Unies. On se trouve actuellement dans un cercle vicieux : d'une part, les ressources de base diminuent, ce qui nuit au bon fonctionnement des organismes de développement et de l'autre les pays donateurs n'octroient un financement supplémentaire que si ces organismes sont efficaces. L'efficacité de ces organismes pâtit en outre de la tendance à annoncer des contributions à des fins

spécifiques, au dépend des ressources de base. L'identification de thèmes prioritaires par les donateurs constitue une approche prescriptive qui va à l'encontre du principe selon lequel les pays doivent avoir la maîtrise des programmes de développement. Si cette maîtrise est un principe auquel tous peuvent souscrire, il convient alors de fournir des ressources permettant de satisfaire les besoins identifiés par les pays bénéficiaires.

23. **M. Fedotov** (Fédération de Russie), dit que pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans d'autres décisions historiques, les organismes des Nations Unies devront coordonner davantage leurs activités, concevoir des stratégies conjointes à l'échelle du système, améliorer leurs activités opérationnelles au niveau des pays, renforcer les partenariats existants tout en en instaurant de nouveaux, en particulier avec le secteur privé et mobiliser un financement suffisant. L'élément essentiel est de faire en sorte que les pays aient la maîtrise des projets et d'intégrer les activités des programmes dans les activités et plans nationaux.

24. La coordination interinstitutions s'améliore : le réseau de coordonnateurs résidents sur le terrain a été renforcé, le Groupe des Nations Unies pour le développement a intensifié et actualisé ses activités à l'échelon des bureaux, les programmes et procédures des organismes ont été harmonisés et rationalisés, la coopération avec les institutions de Bretton Woods progresse, en particulier au niveau des pays, et ce processus est encore loin d'être terminé.

25. L'intervenant souscrit aux efforts persistants visant à incorporer, selon que de besoin, les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les activités au niveau des pays, avec la participation active du plus grand nombre possible d'organismes des Nations Unies, sous la conduite des gouvernements bénéficiaires. Toutefois, il se demande si il est pratique de recourir universellement au Plan-cadre, en particulier dans les pays où peu de ressources sont affectées au programme. Il convient de prêter davantage d'attention à l'harmonisation des cycles des programmes et des principes directeurs régissant l'élaboration et l'approbation des programmes de pays en les rationalisant et en les unifiant et en réduisant les dépenses administratives et autres.

26. M. Fedotov se prononce en faveur de la promotion d'une plus grande coopération avec les institutions de Bretton Woods, sur la base de la complémentarité des efforts et de la division efficace du travail, compte tenu des mandats et des avantages comparatifs des organisations concernées. Il convient d'accorder une attention particulière à accroître la cohérence entre le bilan commun de pays et le Plan-cadre d'une part et les exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté des organismes de Bretton Woods de l'autre et à intégrer ces instruments dans des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté. M. Fedotov note avec intérêt la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que les organismes des Nations Unies formulent des propositions sur les critères et les indicateurs se rapportant au renforcement des capacités et rendent compte au Conseil, d'ici à 2004, des résultats obtenus et à ce que les organismes des Nations Unies mettent en commun plus systématiquement leurs données d'expérience (E/2002/58, par. 36 et 37).

27. Les capacités des pays bénéficiaires de contrôler leurs programmes, projets et fonds doivent être renforcées. Les évaluations devraient porter essentiellement sur les progrès réalisés en matière d'intégration des activités opérationnelles dans les efforts nationaux de développement et d'accroissement des incidences des activités du système des Nations Unies au niveau des pays, compte dûment tenu des aspects mondiaux et régionaux. L'intervenant constate le rôle important du Département des affaires économiques et sociales à cet égard. L'extension des activités des programmes et fonds de l'Organisation, en coopération avec d'autres partenaires de développement, doit être étroitement coordonnée avec les plans et priorités de développement nationales et il appartient au gouvernement bénéficiaire d'avoir la maîtrise du processus tout entier, y compris l'élaboration des rapports.

28. Pour terminer, il est essentiel de coordonner l'assistance en cas de chevauchement entre secours en cas de catastrophe, redressement et développement. L'absence actuelle de stratégies globale de relèvement après conflit doit être examinée à titre prioritaire.

29. **M. Zhang** Yisan (Chine) se félicite des progrès réalisés par les fonds et programmes des Nations Unies en matière de mobilisation des ressources, d'établissement de bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au

développement et de coordination sur le terrain. Toutefois, le niveau actuel des ressources de base est encore loin de l'objectif fixé dans le cadre pluriannuel de financement. Les activités normales de développement ont souffert et les besoins de pays bénéficiaires ont augmenté, alors que les activités opérationnelles de développement se sont graduellement affaiblies. Si cette situation n'est pas corrigée, il sera difficile d'atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. L'intervenant espère que la Conférence internationale sur le financement du développement, au cours de laquelle les pays développés ont manifesté leur désir d'accroître leur niveau d'aide publique au développement inspirera les fonds et les programmes à redoubler d'efforts en matière de mobilisation des ressources.

30. En dépit des progrès enregistrés au cours des 20 dernières années, le processus de simplification et d'harmonisation des règles et procédures régissant les activités opérationnelles du développement est loin d'être terminé. La complexité des procédures et l'absence d'harmonisation entre les fonds et programme impose des charges croissantes aux pays bénéficiaires et contribue à l'inefficacité et à la croissance effrénée des dépenses. L'intervenant espère que de nouveaux efforts seront effectués dans ce domaine et que l'on s'inspirera des succès enregistrés dans certains secteurs pour apporter des modifications nécessaires.

31. En raison de d'inéquité des systèmes économiques et commerciaux internationaux, le développement économique de certains pays a été lent et, dans certain cas, négatif. La plupart des pays en développement attendent beaucoup des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Toutefois, les fonds et programmes sont paralysés par le manque de ressources de base, à telle enseigne que les intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés ont été mis en péril.

32. Pour terminer, l'intervenant constate avec satisfaction que les fonds et programmes considèrent que le renforcement des capacités est un élément indissociable de l'élimination de la pauvreté, de la croissance économique et du développement durable. Toutefois, le renforcement des capacités doit également être réalisé sous l'impulsion des pays bénéficiaires et le plan de chaque pays doit être compatible avec la situation locale et les caractéristiques nationales.

33. **M. Palu** (Australie) dit que son pays appuie le consensus de Monterrey sur le rôle des gouvernements, des donateurs et des institutions internationales en matière de mobilisation et d'utilisation efficace de toutes les ressources aux fins du développement. Le budget de l'Australie pour 2002-2003 est supérieur de 3 % à celui de la période biennale antérieure. Toutefois, il est crucial que les pays en développement utilisent efficacement leurs propres ressources financières et mettent en place un environnement propice à l'utilisation efficace des ressources internationales et nationales.

34. La stagnation des ressources de base et l'augmentation des financements à des fins spéciales reflètent une tendance mondiale consistant à évaluer de manière plus critique les résultats des organismes des Nations Unies à la lumière des réalisations passées et de leur demander de faire la preuve de l'utilisation efficace des ressources affectées au titre de l'aide et de leur contribution aux résultats. Les organismes des Nations Unies doivent faire en sorte que leurs activités aient un maximum d'efficacité et de pertinence.

35. L'intervenant se félicite des progrès réalisés dans la réforme du système des Nations Unies et souscrit à l'importance accordée à la maîtrise des projets par les pays et aux efforts déployés pour réduire les fardeaux administratifs des gouvernements. Il se félicite en particulier de la mise en œuvre de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies et aussi que des efforts visant à harmoniser les processus d'approbation des programmes, à renforcer las coordination sur le terrain et le système des coordonnateurs résidents et à permettre aux organismes des Nations Unies de partager des locaux et des services administratifs dans les pays intéressés. Il se prononce également en faveur des efforts visant à renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

36. Toutefois, il faudrait faire davantage pour intégrer les fonctions d'évaluation des divers organismes et fonds, de sorte à évaluer les résultats en matière de développement pour l'ensemble du système des Nations Unies à l'échelon des pays et à bénéficier des enseignements tirés par les divers éléments de ce système. Il convient de s'employer davantage à parvenir à une véritable égalité entre les sexes, à faire en sorte que les programmes et activités prennent davantage en compte les femmes et que des rapports concernant les progrès réalisés soient soumis. Les

processus de bilans communs de pays et de plans-cadres pour le développement doivent davantage tenir compte des perspectives régionales et les activités des organismes des Nations Unies doivent être mieux harmonisées dans les pays où leur présence est limitée. L'intervenant se prononce en faveur de l'évolution vers la création du bureau conjoint et d'une programmation conjointe, en particulier mais non seulement, dans les pays où la présence des Nations Unies n'est pas importante et demande instamment que l'on examine de véritables programmes régionaux dans des domaines où le manque de ressources compromet l'efficacité et les incidences des programmes nationaux.

37. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit que, si sa délégation attend avec intérêt les résultats des améliorations liées au processus des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il n'est guère rassuré par le fait que le Secrétaire général recourre au conditionnel pour décrire les possibilités offertes par ce processus (E/2002/47, par. 23). Quelque 101 bilans communs de pays et 53 plans-cadres des Nations Unies pour le développement ont été achevés à un coût substantiel pour le système des Nations Unies. Ces mécanismes ne doivent pas être des exercices isolés, mais être liés à d'autres instruments de développement, y compris les exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'intervenant encourage les fonds, programmes et institutions spécialisées à assurer une réelle participation des gouvernements et une consultation étroite avec d'autres partenaires du développement.

38. Il serait souhaitable que les bilans communs de pays identifient les besoins généraux de pays donnés en matière de renforcement des capacités. Par le passé, il n'a pas toujours été possible de maintenir les activités en matière de renforcement des capacités. Les pays en développement eux-mêmes doivent concevoir et maintenir en fonctionnement des organismes capables de transformation continue et le renforcement des capacités doit être un objectif explicite, assorti de tâches à accomplir et d'indicateurs précis. Il est facile de déterminer, après lecture du rapport du Secrétaire général sur le schéma directeur pour l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale (E/2002/47/Add.2) ce que chaque organisme réalise, mais l'on ne sait pas si leurs activités sont cohérentes; ainsi, on ne sait pas nettement si les efforts de renforcement des capacités réalisés par la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine de la lutte contre la pauvreté sont coordonnés avec ceux du PNUE. L'intervenant reconnaît que le système opère à divers niveaux; il n'en reste pas moins que des cadres et méthodes pourraient être élaborés pour permettre aux organismes des Nations Unies et à d'autres organismes de développement multilatéraux et bilatéraux d'analyser leurs pratiques pour renforcer les incidences collectives et individuelles de leurs interventions.

39. Les mesures mises en place pour appuyer le mécanisme des coordonnateurs résidents fonctionnent dans l'ensemble. Les plaintes concernent essentiellement l'absence des coordonnateurs résidents dans les pays immédiatement après les conflits, là où ils sont les plus nécessaires. M. Siv est conscient qu'il est difficile de pourvoir ces postes, mais espère que l'on ne ménagera aucun effort pour sélectionner rapidement des candidats et pourvoir les postes. Les groupes consacrés à des thèmes précis deviennent l'instrument le plus efficace de coordination sur le terrain. C'est à juste titre que l'on se préoccupe du fait que leur prolifération pourrait entraîner à privilégier la coordination aux dépens des activités au titre du programme; toutefois, ce problème pourrait être résolu si le coordonnateur résident dirige les opérations avec efficacité. À titre d'exemple des possibilités de promotion qu'offrent ces groupes, on peut citer l'action de l'ambassadeur des États-Unis au Lesotho qui, de concert avec le coordonnateur résident, as présidé le groupe des donateurs sur le VIH/sida.

40. Les objectifs de développement du Millénaire ont offert des possibilités d'accroître la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies. Toutefois, il est important d'examiner les avantages comparatifs afin d'éviter les doubles emplois. M. Siv appuie les efforts déployés par Groupe des Nations Unies pour le développement afin de guider les équipes de pays pour ce qui est d'établir une relation entre les enseignements tirés à l'échelon national du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement d'une part et les exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté de l'autre et l'entreprise à long terme visant à assurer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies des Nations Unies. Enfin, on ne saurait sous-estimer la dimension régionale du développement, en particulier pour les pays sans littoral et les pays qui partagent leurs ressources hydrauliques avec d'autres. L'intervenant se félicite de l'organisation d'ateliers et

d'autres réunions pour familiariser les commissions régionales avec le processus des bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et encourage une coopération accrue dans ce domaine ainsi que dans le renforcement des capacités et la prévention des conflits.

41. **M. Toscano** (Observateur de l'Équateur) dit que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement renforcera la coordination entre les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la société civile, le secteur privé et les partenaires non traditionnels et accroîtra les incidences de la coopération pour le développement. La simplification et l'harmonisation des règles et procédures, le renforcement du mécanisme des coordonnateurs résidents, la promotion de la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'économie et de la technologie, ainsi que les contacts avec des tiers partageant les mêmes objectifs ont donné aux organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement des mécanismes de gestion utiles leur permettant de coordonner leurs activités avec les stratégies et priorités de développement des pays bénéficiaires.

42. Toutefois, la communauté internationale doit être consciente que l'appui politique à la coopération pour le développement n'aura un sens que si les pays donateurs atteignent l'objectif consistant à affecter 0,7 % de leur produit national brut au PNUD, au Fonds des Nations Unies pour la population, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à d'autres organismes des Nations Unies. Si les donateurs n'honorent pas les engagements qu'ils ont pris lors du Sommet du Millénaire et dans le consensus de Monterrey, la communauté internationale continuera à hypothéquer son avenir pour continuer seulement à débattre de la responsabilité partagée, débat qui a eu peu d'incidences jusqu'à présent.

43. **M. Kolby** (Observateur de la Norvège) dit que les organismes des Nations Unies ont progressé pour ce qui est de définir leur rôle en matière de coopération internationale pour le développement et que la résolution 56/201 de l'Assemblée générale constitue un nouveau défi important pour l'Organisation.

44. La coopération pour le développement doit adopter une politique à long terme pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté et de la prévention des conflits et inscrire les droits de l'homme dans cet effort. L'intervenant se félicite de la nomination de M. Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD, à la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement et en tant que « contrôleur de la réalisation » des objectifs de développement du Millénaire, concernant notamment la démocratie, les droits de l'homme, les besoins particuliers de l'Afrique et l'appui des institutions de Bretton Woods et de l'OMC pour ce qui est de planifier une stratégie de base en vue d'atteindre ces objectifs.

45. Tous les fonds, programmes et institutions spécialisées doivent participer activement à ce processus. Quatre des objectifs concernent la santé de la procréation et l'intervenant se félicite des efforts déployés par le FNUAP pour qu'il soit prêté davantage d'attention au secteur social dans le cadre du renforcement des capacités nationales et du rôle joué par l'UNICEF pour lutter contre la mortalité infantile et protéger les droits des enfants. Le Gouvernement norvégien a fait de l'éducation sa première priorité de développement et se félicite de l'amélioration de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF et la Banque mondiale dans ce secteur.

46. La délégation norvégienne s'est faite le champion du processus de réforme mené par le Secrétaire général en vue de préserver et de renforcer la nature distincte des fonds et programmes et attend avec intérêt le nouveau programme de réforme qui doit être présenté prochainement. Afin d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire dans les délais fixés, les organismes des Nations Unies devront faire preuve de davantage de coordination que par le passé. Le but ultime est de faire en sorte que les activités de développement de l'Organisation soient intégrées dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Un autre problème fondamental est celui de la rationalisation et de l'harmonisation accrues des procédures de programmation. L'intervenant se félicite de l'élaboration, par le Groupe des Nations Unies pour le développement, de principes directeurs communs sur la programmation conjointe et les examens communs à mi-parcours et encourage les organismes à effectuer des examens triennaux d'ensemble des activités opérationnelles.

47. Il faut assurer la maîtrise des projets par les pays grâce à la participation des gouvernements au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec le concours des institutions de Bretton Woods,

dans le cadre d'un processus permanent plutôt que ponctuel. Le développement institutionnel est synonyme de renforcement des capacités à nombre d'égards. La délégation norvégienne se félicite de ce que l'on mette davantage l'accent sur une réaction coordonnée aux crises et aux catastrophes nationales et souligne que les fonds et programmes doivent participer aux mécanismes existants en matière de coordination humanitaire. Le PNUD est particulièrement bien placé pour combler le fossé entre secours et développement : on peut en voir un exemple dans la mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

48. La Norvège témoigne de son attachement envers les Nations Unies par sa participation au Conseil de sécurité et son appui aux activités de développement des fonds et programmes. La manière la plus immédiate de susciter la confiance dans ces activités est que l'Organisation fasse la preuve d'une amélioration des incidences au niveau des pays; ce qu'elle ne pourra faire en l'absence de contributions suffisantes. L'intervenant prie donc instamment les donateurs qui n'ont pas honoré leurs engagements d'accroître leur financement de base, comme convenu dans le consensus de Monterrey.

49. **M. Al-Nasser** (Qatar) dit que sa délégation appuie les 20 recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles (A/56/320). Il est à espérer que leur mise en œuvre aidera les pays en développement à faire face aux conséquences économiques et sociales de la mondialisation et accroîtra leur participation à l'ordre économique mondial. À cet effet, l'élimination de la pauvreté doit être au cœur des activités des organismes des Nations Unies pour le développement.

50. Outre de réagir à l'évolution la plus récente de la situation économique mondiale, dont la mondialisation, la libéralisation et les changements technologiques, les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent donner la priorité aux résultats. Des rapports sur l'état d'avancement et les résultats d'activités opérationnelles données, comprenant des états financiers seraient utiles à cet égard. Les activités opérationnelles ne doivent pas être imposées aux pays bénéficiaires mais conçues en tenant dûment compte de la maîtrise des pays sur les projets et des apports des pouvoirs publics concernant les besoins nationaux de développement. Harmoniser les activités de développement et les priorités nationales est la clef d'une réforme effective des activités opérationnelles et de la coopération pour le développement. Les priorités nationales doivent être indiquées par les gouvernements des pays bénéficiaires et les activités opérationnelles doivent être étroitement liées avec les programmes et politiques nationales de développement.

51. Bien que de nombreuses initiatives aient été entreprises en vue d'améliorer l'efficacité des fonds et programmes, le problème essentiel, à savoir le manque de ressources financières persiste. La délégation du Qatar est préoccupée par le fait que les donateurs semblent préférer les ressources supplémentaires aux ressources de base et par le déclin persistant de ces dernières. Elle craint que les activités de développement deviennent une très faible priorité dans les pays donateurs.

52. **M. Balarezo** (Pérou) appuie le programme de travail en matière de simplification des règles et procédures (E/2002/59, par. 1) et le schéma directeur pour l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale (E/2002/47/Add.2). Il faut espérer qu'à l'avenir des rapports détaillés seront établis concernant les progrès et les résultats. La délégation péruvienne souscrit également au rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au renforcement des capacités (E/2002/58), bien qu'elle aurait préféré un rapport plus systématique comprenant des renseignements plus précis sur les résultats atteints et de nouvelles propositions visant à renforcer les capacités dans les pays en développement. À l'évidence, le renforcement des capacités institutionnelles doit être partie intégrante de toutes les activités opérationnelles et le besoin de mécanismes destinés à retenir les compétences dans les pays bénéficiaires se fait sentir. Le Pérou souscrit aux trois catégories d'activités présentées dans l'aperçu de programme de travail indicatif contenu dans le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2002/60). L'évaluation d'ensemble doit en tout temps être reliée à une évaluation permanente des ressources et du financement fournis pour les activités opérationnelles. En l'absence de ressources de base, régulières et prévisibles destinées à répondre aux besoins des pays bénéficiaires, il serait virtuellement impossible d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire ou ceux de la récente Conférence

internationale sur le financement du développement. Chacune de ces trois catégories de l'évaluation d'ensemble devrait avoir le même poids et la même importance, l'accent étant particulièrement mis sur la croissance soutenue et le développement durable dans la catégorie 3 relative aux aspects des activités opérationnelles aux niveaux mondial et régional.

53. Il convient de souligner trois points. En premier lieu, il est pleinement justifié d'évaluer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire non seulement au niveau national mais aussi aux niveaux international et régional. Une évaluation sous-régionale serait encore plus pertinente et pourrait être mise au point avec l'apport des commissions régionales et du système régional de banques de développement. En deuxième lieu, la délégation péruvienne accorde une grande importance à l'exécution du programme de travail en matière de simplification et d'harmonisation des règles et procédures, qui doivent viser à réduire les coûts de transaction et à accroître l'efficacité et l'efficience. Elle n'est pas en faveur d'un financement par prélèvement sur une enveloppe commune et préférerait conserver de la souplesse pour permettre aux pays bénéficiaires de déterminer leurs priorités et leurs besoins dans le cadre de leur programme de développement. La maîtrise des projets par les pays doit être le principe directeur de toute assistance extérieure, aussi bien multilatérale que bilatérale. En troisième lieu, la délégation péruvienne reconnaît le rôle vital joué par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour ce qui est de renforcer las coordination des activités des organismes, fonds et programmes. Elle accorde une grande importance à l'élaboration, par le PNUD, de principes directeurs concernant les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire et aimerait avoir des renseignements sur les types d'indicateurs à utiliser pour évaluer les progrès sur le plan national; elle aimerait également savoir si des rapports seront établis en consultation avec les gouvernements et disposer de données sur la qualité des statistiques utilisées. L'évaluation des progrès sur le plan international est tout aussi importante, puisque la réalisation des objectifs de développement du Millénaire est une responsabilité partagée de tous les pays et de la communauté internationale. Un des objectifs de développement du Millénaire est d'assurer une cohérence des politiques générales et une cohésion des mécanismes commerciaux, financiers et monétaires dans une perspective de développement. À cet égard, les fonds et programmes, dont le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, doivent participer au débat de haut niveau du Conseil économique et social, conjointement avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

54. Le Groupe des Nations Unies pour le développement doit renforcer ses relations avec la Banque mondiale et examiner des moyens de coordonner ses activités avec les banques de développement régionales et sous-régionales, ou, selon que de besoin, avec le Fonds monétaire international, l'OMC et d'autres organismes internationaux. La délégation péruvienne espère que le mécanisme des coordonnateurs résidents sera encore renforcé et croit que la nomination et le recrutement doivent être strictement fondés sur les compétences et l'expérience professionnelle.

55. **M. Raubenheimer** (Afrique du Sud) souligne l'importance de la maîtrise des projets par les pays dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'existence dans les pays bénéficiaires d'une capacité d'absorption et d'infrastructures suffisantes pour qu'ils puissent tirer partie du cadre de développement. La délégation sud-africaine demande instamment que les bilans communs de pays et plans-cadres en suspens soient rapidement achevés, se félicite des efforts déployés pour améliorer l'élaboration et la qualité de ces instruments ainsi que des actions menées par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de la coordination au niveau des pays.

56. S'agissant du mécanisme des coordonnateurs résidents, la délégation sud-africaine espère que des progrès importants seront enregistrés en matière de formation, d'équilibre entre les sexes et de recrutement et que des progrès tangibles seront constatés en matière de coordination sur le terrain. Pour opérer efficacement, le personnel des fonds, programmes et organismes des Nations Unies doit être sensible à la conjoncture politique et économique de la région à laquelle il est affecté.

57. Les organismes, fonds et programmes doivent contribuer à assurer l'élimination de la pauvreté et le développement durable après avoir obtenu le concours des pouvoirs politiques à tous les niveaux. La délégation sud-africaine souscrit à la recommandation selon laquelle les activités opérationnelles de

développement devraient s'inscrire dans les efforts nationaux de développement, étant entendu qu'il est plus difficile d'exécuter des programmes que de les planifier. Il est essentiel d'échelonner l'exécution de programmes; l'absence d'un échelonnement rationnel peut compromettre un programme tout entier. Une évaluation appropriée faite à intervalles réguliers aidera à déceler les problèmes dès qu'ils se posent. L'Afrique du Sud appuie aussi l'implantation d'organismes, de programmes et de fonds des Nations Unies dans une seule maison des Nations Unies et salue les progrès réalisés dans l'établissement de principes directeurs à cet égard.

58. La délégation sud-africaine convient que le renforcement des capacités et leur durabilité doivent constituer un objectif de l'assistance technique fournie dans le cadre des activités opérationnelles dans l'objectif de renforcer les capacités nationales (résolution 56/201 de l'Assemblée générale, par. 28). Le renforcement des capacités ne doit pas porter uniquement sur le secteur public mais aussi sur les organismes nationaux gouvernementaux et à l'échelon de la collectivité. Il est important d'assurer la continuité et de trouver des moyens d'éviter que des ressources humaines ayant reçu une formation dans une organisation donnée soient perdues en conséquence du départ du personnel formé. Le renforcement des capacités joue également un rôle très important dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans des secteurs prioritaires comme l'infrastructure, les techniques de l'information et des communications, les ressources humaines et le développement des sciences et techniques.

59. Le besoin de ressources de base prévisibles, continues et soutenues demeure. Il faut espérer que l'esprit positif consacré dans le consensus de Monterrey permettra d'accroître le financement du système des Nations Unies pour le développement. Enfin, l'efficacité des activités opérationnelles devrait être évaluée à l'aune de leurs incidences en matière d'élimination de la pauvreté, de croissance économique et de développement durable dans les pays bénéficiaires, à la lumière des engagements, objectifs et buts de la Déclaration du Millénaire.

60. *M. Kumalo (Afrique du Sud), Président, prend à nouveau las présidence.*

61. **M. Chowdhury** (Observateur du Bangladesh) dit que son pays a enregistré des progrès spectaculaires dans les secteurs fondamentaux de l'éducation, de la santé, de la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de la démarginalisation des femmes, essentiellement en mobilisant ses ressources intellectuelles aux fins du développement, mais également avec l'appui actif du système des Nations Unies. De tout temps, le Bangladesh croit que les politiques de développement doivent tenir compte des besoins spécifiques des pays et des régions et qu'une attention particulière doit être portée à l'amélioration des capacités nationales, à la responsabilité et aux obligations. Ainsi, la coopération technique doit s'employer à renforcer les capacités nationales plutôt qu'à se servir de compétences internationales externes ou à faire des achats de matériel liés à l'aide. À cet égard, M. Chowdhury souligne qu'il est important d'inverser la tendance au déclin de l'APD, de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et d'assurer une plus grande cohérence entre les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les exposés de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

62. Compte tenu des caractéristiques spécifiques des activités opérationnelles, à savoir, entre autres, la neutralité, le multilatéralisme et la prise en compte des besoins des pays en développement, la délégation du Bangladesh espère que, dans le cadre de l'examen triennal, les questions internationales vitales seront abordées de manière équitable dans un esprit démocratique. Elle espère également qu'une coopération positive entre partenaires aboutira aux résultats escomptés au niveau des pays et que l'efficacité des activités opérationnelles sera évaluée en fonction des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier dans les domaines de la pauvreté, de la croissance économique et du développement durable. Des mécanismes appropriés doivent être conçus en vue de mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général sur le renforcement des capacités et l'harmonisation et la simplification des règles et procédures applicables aux activités opérationnelles du développement (E/2002/58 et 59). À cet effet, le Conseil devrait fournir des directives précises concernant les politiques générales aux fonds et programmes, pour s'acquitter de son rôle de supervision.

63. **M. Gopinathan** (Inde) dit que, s'il est important que les activités opérationnelles s'adaptent à un monde

en évolution, elles doivent conserver et renforcer leurs caractéristiques fondamentales, à savoir être réalisées sous l'impulsion des pays bénéficiaires et axées sur les priorités nationales. La délégation indienne espère que, malgré les restrictions sur le plan des ressources, les interventions concernant les besoins humains, physiques et financiers des pauvres seront préservées en tant qu'élément du renforcement des capacités, ce qui permettra aux pays bénéficiaires de mettre à l'essai des formules novatrices et de concevoir des solutions qui pourront être répliquées ailleurs.

64. Les pays bénéficiaires risquent de mal comprendre le concept le plus récent utilisé par les donateurs, à savoir le renforcement des capacités - conseils, directives en matière de politique générale et contrôle. Les activités de sensibilisation menées pour encourager des modifications dans la législation et dans les pratiques sociales peuvent être perçues comme une critique des pays du Sud ou impliquer une supériorité morale de la communauté des donateurs. Des conseils de l'extérieur ne sont pas toujours bien reçus, parce qu'ils soulignent l'inégalité des puissances et peuvent être confondus avec la prise de décisions. Le contrôle peut être considéré comme une critique et une absence de prise en compte de la pénurie de ressources dans les pays bénéficiaires. Ainsi, une conception normalisée de l'expression « renforcement des capacités » ne sera acceptable que si elle est assez large pour englober les divers besoins des pays en développement. Une approche plus restrictive pourrait s'écarter de l'optique selon laquelle les projets doivent être menés sous l'impulsion des pays, approche fondamentale des activités opérationnelles.

65. La délégation indienne espère que le financement de l'aide au développement s'accroîtra à la suite de la Conférence internationale sur le financement du développement et qu'une partie substantielle de cette assistance sera fournie dans le cadre des activités opérationnelles. Elle peut souscrire à la méthode et au programme de travail qu'il est prévu d'employer pour évaluer l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2002/60, sect. III).

66. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) indique que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'observateur du Venezuela ou au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ces 15 dernières années, la République-Unie de Tanzanie a effectué des réformes économiques, sociales et politiques dans l'objectif de parvenir à une croissance économique soutenue et de lutter contre la pauvreté. Ces priorités stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté sont reflétées dans son exposé de la stratégie de lutte contre la pauvreté et dans la Stratégie d'assistance de la Tanzanie, sur la base desquelles le système des Nations Unies a décidé d'établir le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Toutefois, il ne sera pas possible de mettre en œuvre ces mécanismes en l'absence de nouveaux partenariats vigoureux et d'un financement adéquat, prévisible et régulier, assuré par un accroissement des ressources de base aux fonds et aux programmes.

67. Malgré les contraintes budgétaires, le Gouvernement tanzanien a accru les crédits affectés à l'enseignement primaire, aux secteurs de la santé et de l'eau et apprécierait une aide des partenaires de développement et d'autres parties prenantes essentielles pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les estimations fondées sur une récente enquête sur le budget des ménages font déjà apparaître des améliorations pour nombre d'indicateurs.

68. La délégation tanzanienne convient que le renforcement des capacités joue un rôle fondamental dans les activités opérationnelles et dans la réalisation des buts et des engagements pris lors de grandes conférences des Nations Unies. Dans ce contexte, le besoin d'un appui en vue d'un recyclage et de la diffusion de nouvelles connaissances dans les pays en développement, en particulier les moins développés d'entre eux, se fait sentir d'urgence. Pour ce qui est de l'harmonisation des procédures des fonds et programmes sur le terrain, l'intervenant espère que les coûts de transaction pour les pays bénéficiaires seront encore réduits afin de maximiser l'efficacité des organismes des Nations Unies à l'échelon des pays.

69. **M. de Moura** (Brésil) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. Il prie instamment le Conseil de saisir la possibilité de dialogue entre partenaires de développement qui a été créé à la Conférence internationale sur le financement du développement, afin que les États Membres et les organismes des Nations Unies continuent sur la voie de l'engagement, de l'innovation et de l'action pour renforcer les activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Les efforts déployés

par les pays en développement pour parvenir au développement durable doivent être complétés par des partenariats au plan international pour qu'ils puissent bénéficier de ressources supplémentaires, de transferts de technologie, de l'accès aux débouchés des pays développés et renforcer leurs capacités.

70. Une coopération efficace aux fins du développement nécessite des ressources financières adéquates, prévisibles et stables, mais le premier examen sur la suite donnée à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale montre que le déclin de l'APD et de la contribution des organisations multilatérales a eu des incidences sur les activités de développement dans de nombreux pays.

71. La délégation brésilienne se félicite du programme de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2002 et de la révision des principes directeurs concernant le bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de prendre en compte les enseignements tirés de leur évaluation récente. Eu égard au fardeau considérable que la complexité et la diversité des procédures impose aux pays bénéficiaires et aux organismes des Nations Unies, il est impérieux de simplifier et d'harmoniser les règles et procédures. La délégation brésilienne reconnaît également les progrès réalisés pour renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et demande instamment que les efforts soient poursuivis à cet égard.

72. La coopération technique est un mécanisme vital pour permettre aux pays d'effectuer la transition vers le développement durable. Le Brésil a participé à des activités de coopération technique avec des pays en développement dans le monde entier et le Gouvernement brésilien est convaincu de la valeur de cette coopération. Le besoin d'un appui supplémentaire de la communauté internationale et des pays donateurs aux fins d'une telle coopération se fait sentir d'urgence,.

73. Pour terminer, l'intervenant prend acte de la contribution des programmes, fonds et organismes des Nations Unies aux efforts de développement au Brésil et cite des programmes dans les domaines de l'éducation et de l'élimination de la pauvreté à titre d'exemple de cette relation positive.

74. **M. Kazemi-Kamyab** (République islamique d'Iran) s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Venezuela au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine. Il prie l'Organisation des Nations Unies de continuer à faire de l'élimination de la pauvreté la pierre angulaire de ses activités opérationnelles et demande instamment à la communauté internationale de consacrer une partie des augmentations projetées de l'APD au renforcement de la base de ressources pour les activités opérationnelles des Nations Unies ainsi qu'au soutien du multilatéralisme, fondement de la coopération internationale pour le développement.

75. Compte tenu du rôle fondamental du renforcement des capacités dans les efforts visant l'élimination de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable, la délégation iranienne se félicite des propositions tendant à ce que les organismes des Nations Unies formulent collectivement, en collaboration avec les pays bénéficiaires, des repères et des indicateurs aux fins du renforcement des capacités. Le consensus de Téhéran de 2001 a souligné l'importance capitale de la coopération technique et économique entre pays en développement, un renforcement durable des capacité;s étant l'objectif fondamental, en particulier dans le contexte de la coopération Sud-Sud. L'Iran est prêt à œuvrer de concert avec toutes les parties prenantes pour renforcer les institutions, combler les fractures en matière de connaissances et d'informations et constituer des partenariats sur une base large. Toutefois, il ne faut pas considérer que ces partenariats et cette coopération remplacent la coopération Nord-Sud, mais bien qu'ils la complètent.

76. Pour terminer, l'intervenant souligne qu'en matière de coordination des activités opérationnelles, il incombe essentiellement aux gouvernements nationaux de coordonner toutes les activités d'assistance et de développement et il faut faire en sorte qu'ils aient la maîtrise des programmes et des projets. À cet effet, les pays doivent participer pleinement à toues les phases de la conception, de la réalisation, du contrôle et de l'évaluation des programmes et projets de développement.

77. **Mme Henkin** (Fonds des Nations Unies pour la population) souligne que le Fonds, membre du Groupe des Nations Unies pour le développement est pleinement attaché à appuyer les pays dans leur quête pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le Fonds a contribué à réaliser ces objectifs dans le cadre de ses programmes nationaux et

multinationaux relatifs à la population et au développement, qui sont particulièrement destinés aux pays les plus éloignés des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement. Le Fonds est chef de file s'agissant de la mise en œuvre du programme d'action, dans lequel la relation entre population, croissance économique soutenue et pauvreté est explicite. Les progrès dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire dépendent en partie des progrès accomplis s'agissant du but de la Conférence de 1994, à savoir assurer un accès universel aux services de santé de la procréation et à l'enseignement.

78. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement s'emploient activement à réaliser l'examen triennal d'ensemble dans tous ces secteurs et les réformes du Secrétaire général. Le Fonds poursuit des optiques axées sur les résultats et met en œuvre un cadre de financement pluriannuel, tout en améliorant la gestion pour utiliser efficacement des ressources financières limitées en favorisant l'innovation, l'apprentissage, la responsabilité et la transparence. Si des progrès ont été réalisés en matière de simplification et d'harmonisation des cycles de programmation, de programmation conjointe et d'établissement de programmes et de budgets de pays, certains doubles emplois persistent entre initiatives coexistantes. Les nouveaux principes directeurs concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement conçus par le Groupe des Nations Unies pour le développement devraient permettre une rationalisation accrue et assurer une maîtrise croissante des projets par les pays.

79. Les progrès dans la réalisation des objectifs internationaux de développement dépendent d'un financement adéquat et le consensus de Monterrey a suscité de nouveaux espoirs. Toutefois, bien que l'on escompte que l'APD augmentera au total de 30 milliards de dollars entre 2003 et 2006, le Fonds connaît une pénurie de ressources en conséquence de laquelle il a fallu réduire les crédits affectés à las programmation en 2002. Dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, le Fonds s'est employé à obtenir des annonces de contributions pluriannuelles afin d'assurer une stabilité et une prévisibilité accrue de ses ressources. Toutefois, les projections de recettes ont diminué et le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a adopté une décision soulignant la nécessité, pour le Fonds, de disposer d'un appui politique et financier énergique ainsi que d'un financement de base accru, stable et prévisible, si l'on veut qu'il s'acquitte efficacement de son mandat. Le Conseil a également encouragé tous les pays, dans l'esprit du consensus de Monterrey, à accroître leur appui au Fonds en un financement accru, en particulier aux ressources de base du Fonds.

80. **Mme Fleming** (Banque mondiale) dit que, après le consensus de Monterrey, il est nécessaire de renforcer les synergies inscrites dans le nouveau programme de développement, de préciser davantage le rôle de chaque agent et de résoudre le problème posé par la pénurie de mesures et de solutions pratiques et applicables. La cohésion et l'efficacité opérationnelles peuvent contribuer à atténuer les divisions politiques et fournir un cadre précis dans lequel mettre en œuvre des politiques et utiliser avec sagesse et efficacité les ressources. La meilleure manière de parvenir à cette cohésion opérationnelle est d'associer l'action à la patience et à une prudence délibérée.

81. Compte tenu de l'évolution des stratégies en matière d'élimination de la pauvreté, la Banque a jugé impératif d'appuyer les pays de manière cohérente et les prie instamment de rechercher des apports appropriés, des données d'expérience et des compétences auprès d'organismes des Nations Unies pour assurer la cohésion des stratégies de développement. La Banque s'est associée à d'autres organismes pour reconnaître que la nécessité d'une programmation réalisable et mesurable à l'échelon des pays est pleinement compatible avec les besoins de développement des pays et a commencé à affecter davantage de personnel dans les bureaux de pays, afin d'atteindre cet objectif. En sa qualité d'observateur au Groupe des Nations Unies pour le développement, la Banque a pu préciser l'assistance qu'elle peut accorder aux pays dans les cadres qu'ils ont fixés et grâce à ses mécanismes institutionnels et offrir une cohésion et des compétences techniques conjointes aux fins de l'élaboration de plans réalistes pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

82. La Banque, reconnaissant la nécessité d'assurer un contrôle approprié, sur le plan institutionnel et au niveau des pays et de mesurer les résultats a commencé à affiner un cadre de gestion fondé sur les résultats en vue de renforcer les relations entre stratégie, exécution et évaluation et considère son partenariat avec

l'Organisation des Nations Unies comme indispensable à cet effort.

83. Les défis opérationnels à relever concernent la définition précise des nouveaux engagements de dons formulés dans le cadre de la treizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, aux fins de nouveaux engagements de financement, le renforcement des relations institutionnelles au niveau des pays et l'harmonisation des cycles de programmation et de budgétisation. Les divers projets pilotes conjoints et accords conclus peuvent être des facteurs importants d'évolution de la culture institutionnelle de la Banque.

La séance est levée à 13 heures 10.